



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE NEUFCHATEAU**

11, bis rue Sainte Marie - 88300 Neufchâteau  
tél : 03 29 94 08 77 - fax : 03 29 06 19 59

**Compte-rendu**  
**Commission Intercommunale d'Accessibilité**  
**Réunion du 18 décembre 2009**

**Etaient présents :**

Simon LECLERC (Président et Maire De Neufchâteau), Claude FAUVET (Vice-Président en charge de la commission Urbanisme et Habitat, maire de Maxey sur Meuse), Michel DENNY (Certilleux), Jean-Marie PETELOT (Maire de Circourt sur Mouzon), Michel DEANTONI (Liffol le Grand), Jean-Bernard THOUVENOT (Maire de Pompierre), Jean Claude SCHNEIDER (APF), Fabrice DIDIERLAURENT (DDEA antenne IAT Vittel), Elisabeth PETITFOURT (DDEA antenne IAT Vittel), Jacques CATALA (Chargé hygiène et sécurité Neufchâteau), Anne-Marie MERLIN (Directrice ARIM LORRAINE), Christelle MARIANI, (Architecte ARIM LORRAINE), Nathalie Merlin et Anne MUNDING (service technique de la CCPN)

**Etaient excusés :**

MM. DUMONT, VOILQUIN, SCHAEFFER, DEPRET, BERGER, HILAIRE, BOGARD, BLACHON, Mmes CLAUDOT, MOLLIER, GEHIN, GROS et AUBEL.

---

**L'ordre du jour:**

- Présentation de la commission et de ses objectifs,
- Présentation du prestataire pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le territoire du Pays de Neufchâteau.

M. LECLERC ouvre la séance en remerciant de leur présence les membres présents et propose un tour de table.

**Présentation de la commission Intercommunale d'Accessibilité et de ses objectifs :**

**RAPPEL :** A vu de la loi du 11 février 2005, de sa compétence « Aménagement de l'Espace et au vu sa population supérieure à 5000 habitants, la CC du Pays de Neufchâteau a créé une commission intercommunale d'accessibilité par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

La composition de cette commission a été définie par arrêté du Président en date du 27 mai 2009.

Cette commission est composée :

- De M. Simon LECLERC : président de la CC du Pays de Neufchâteau et président de cette commission,
- De M. Claude FAUVET : vice-président de la CC du Pays de Neufchâteau en charge de l'habitat et de l'urbanisme,
- De 13 élus désignés par les conseils municipaux des communes membres de la CC du Pays de Neufchâteau,
- De représentants d'associations de personnes handicapées, d'usagers, de services concernés par l'accessibilité,
- De personnels des services de la CC du Pays de Neufchâteau,

Les objectifs de cette commission sont :

- D'établir le constat de l'état d'accessibilité des bâtiment recevant du public (ERP), du logement locatif, de la voirie et des espaces publics et du transport.
- de recenser les travaux et études réalisées en vue d'améliorer l'accessibilité,
- de faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant (bâti, voirie, transports)
- d'intervenir comme consultant lors de la réalisation de diagnostics de l'existant sur son territoire,

Elle établit annuellement un rapport présenté en conseil communautaire et transmis au services de la Préfecture, du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées. Il doit être largement diffusé et porté à la connaissance du plus grand nombre.

#### CONSTAT DE L'EXISTANT :

M. DIDIERLAURENT présente le rôle de la commission départementale d'accessibilité qui intervient dès le dépôt de permis de construire et également lors de l'ouverture des ERP. Il rappelle également les obligations concernant les ERP :

- les ERP des 1ère et 2ème catégorie : diagnostic pour 2010,
- les ERP des 3ème et 4ème catégorie : diagnostic pour 2011,
- les ERP des 5ème : pas de délai,

Toutefois, l'ensemble des ERP doivent être accessibles pour 2015.

M. CATALA interroge sur le recensement des ERP. Le recensement des ERP, voirie et transport existants que le propriétaire soit privé ou public, dépend de la commission intercommunale d'accessibilité. Les communes seront contactées pour fournir la liste des ERP existants sur leur territoire que leur propriétaire soit une personne publique ou une personne privée.

Concernant les voiries et espaces publics, le recensement doit se faire sur tous les espaces ouverts à la circulation publique (rues, impasses, stationnement de grandes surfaces,...)

#### RECENSEMENT DES TRAVAUX ET ETUDES REALISEES :

L'accessibilité des bâtiments et des espaces publics est de plus en plus pris en compte par les élus. Cette prise de conscience se concrétise, par exemple, par la réalisation de travaux et de services .

M. LECLERC informe que pour la ville de Neufchâteau, l'année 2009 a vu :

- la réalisation d'abaissement de trottoir et création de passages piétons, rue du Moulinot et devant la gare,
- la mise en conformité de passages piétons depuis le carrefour Albert Voilquin (abaissement de trottoirs, pose de bandes podotactiles) jusqu'à l'école Jean Rostand,
- l'accès au parking SNCF,
- la prise en compte de l'accessibilité dans l'aménagement de la Mazzarine, y compris aire de pique-nique,
- la réorganisation du parking de la Place Carrière (cheminement piétons et places handicapées)
- l'étude pour la modification de l'accès au bureau de la police municipale (travaux prévus prochainement)
- l'étude pour l'aménagement de la rue de France et de la rue Kennedy (en cours)
- le service de transport communal, NEOBUS, complètement accessible :plate-forme pour accès et place intérieure,
- la création du service COLIBRI au CCAS.

De plus, le diagnostic accessibilité des ERP, propriétés de la ville de Neufchâteau, va être inscrit au budget de l'année 2010.

M. LECLERC précise que ces travaux et études représentent une somme importante pour les collectivités.

M. DEANTONI indique que la commune de LIFFOL a fait améliorer l'accessibilité de la mairie : création d'un plan incliné, abaissement de trottoir, déplacement au rez-de-chaussée du bureau d'accueil au public.

D'autres communes ont réalisé ces dernières années des travaux de bâtiment : bâtiment de la mairie de CIRCOURT SUR MOUZON et bâtiment de la mairie de MAXEY SUR MEUSE.

M. SCHNEIDER indique que l'APF va lancer une opération de sensibilisation sur l'accessibilité auprès des commerçants, via la CCI, et vars les artisans du département. De telles opérations se sont déjà déroulées avec le Conseil Général des Vosges et l'Association des Maires des Vosges .

Présentation du prestataire pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le territoire du Pays de Neufchâteau :

Mme MERLIN indique à la commission que l'ATIM LORRAINE intervient dans le domaine de l'accessibilité pour les logements (adaptation de logements aux personnes âgées dans la cadre de l'OPAH de la CCPN), pour la voirie (plan de mise en accessibilité).

Mme MARIANI rappelle les objectifs de la loi de 2005 : « Accès pour tous et partout ». En terme de voirie, il s'agit d'assurer la chaine de déplacements : visualiser les trajets des personnes d'un point à un autre, par exemple de l'habitation au commerce, à l'école, à la mairie, à l'arrêt de bus,...

Le travail de l'ARIM se décompose en 4 parties :

1-le diagnostic technique :

- repérage des lieux par thématiques : prises de mesures, largeur de trottoirs, hauteurs, recensement des obstacles,... Ces constats sont réalisés de jour mais aussi de nuit
- rendu des repérages par fiches thématiques des éléments positifs et négatifs constatés

2-le diagnostic d'usage

- recensements des différents handicaps (physiques, auditif, cognitif,...)
- hiérarchisation en 4 catégories : pas de gêne, gêne, impraticable, danger
- croisement entre les usages et les handicaps

3-Préconisations : elles se font par éléments :voirie, mobilier urbains, stationnements,...

4-Programmation : elle est réalisée avec une priorisation selon le budget, l'urgence de réalisation,...

Ce travail nécessite une sensibilisation importante de la population et Mme MARANI demande que les élus informent les habitants de la présence des techniciens de l'ARIM, surtout la nuit.

M. DENNY interroge l'ARIM sur les problèmes dus à la topographie existante de la commune de CERTILLEUX qui est implantée sur un coteau et où la majorité des voiries sont en fortes pentes.

Mme MERLIN intervient en précisant que les visites se feront avec les élus.  
Des rendez-vous seront pris prochainement avec les différentes communes.

Le Président  
De la Communauté de Communes  
Du Pays de Neufchâteau

Simon LECLERC

